



AUTORISATIONS D'ABSENCES

Circulaire n°2002-168 du 2 août 2002

Démarche

Tout se passe sur ARENA.

Dans l'onglet "Gestion des personnels => "Applications locales de gestion des personnels"
=> "Autorisations d'absences 1er degré (AA1D)".

Sélectionner le motif et joindre un justificatif en PDF. Si vous ne l'avez pas encore, cochez la case "justificatif en attente".



Accompagnez TOUJOURS votre demande d'autorisation, FACULTATIVE ou pour CONVENANCES PERSONNELLES, d'un COURRIER CIRCONSTANCIE. Sans courrier la demande sera traitée a minima, voire refusée !

Autorisations de droit avec traitement

- ✓ Membre d'un conseil municipal, départemental, régional
- ✓ Congé pour formation syndicale → 12 jours par an
- ✓ Examens médicaux obligatoires liés à la grossesse ✓ Participation à un jury d'assises

Autorisations facultatives avec traitement

Par définition elles ne sont pas de droit et sont soumises à l'appréciation de la hiérarchie.

- ✓ Temps de préparation aux concours de l'Education Nationale → 5 jours max /an pendant 2 ans consécutifs
- ✓ Candidature aux concours de l'Education Nationale → 48h par concours avant le début de la 1ère épreuve
- ✓ Mariages ou PACS → 5 jours ouvrables (y compris le jour de la cérémonie) + délai de route éventuel de 48h
- ✓ Décès ou maladie très grave du conjoint (y compris PACS), père ou mère, enfants → 3 jours ouvrables + délai de route éventuel de 48h
- ✓ Décès grands-parents, frères, soeurs → 1 jour
- ✓ Enfant malade moins de 16 ans (sans limite d'âge si handicapé) → 6 jours pour chacun des parents ou 12 jours si parent isolé ou si un des parents ne peut avoir d'autorisation d'absence
- ✓ Fêtes religieuses ✓ Pompier volontaire
- ✓ Préparation de l'accouchement et allaitement : autorisations d'absence ou facilités d'horaires sur avis médical

Autorisations convenances personnelles avec ou sans traitement

- ✓ Convocation par un tribunal ✓ Garde d'enfant au delà du quota (voir au dessus)
- ✓ Mariage père/mère, enfants, grands-parents, beaux parents, frères ou soeurs
- ✓ Rdv médical (spécialistes, examens..) avec contrainte absolue de date pour soi ou son enfant
- ✓ Accompagner un enfant à une soutenance de thèse, examen scolaire, remise de diplômes
- ✓ Accompagnement du conjoint, père ou mère à un rdv médical
- ✓ Participation à une compétition sportive (sportifs de haut niveau)

• Les autorisations d'absence sans traitement sont décomptées de l'AGS .. ce qui PEUT avoir un impact sur les droits à la retraite ou les mutations